



Ordonnance de télécom CRTC 2011-47

Version PDF

Ottawa, le 26 janvier 2011

Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Vidéotron ltée	38	le 22 décembre 2010

Secrétaire général